



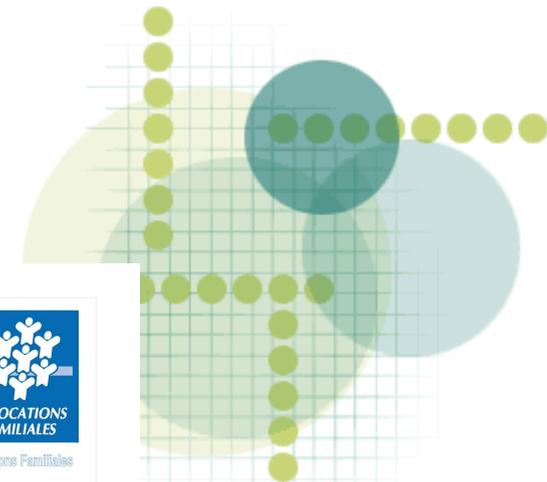
REAAP14

COMITÉ D'ANIMATION

19 OCTOBRE 2010



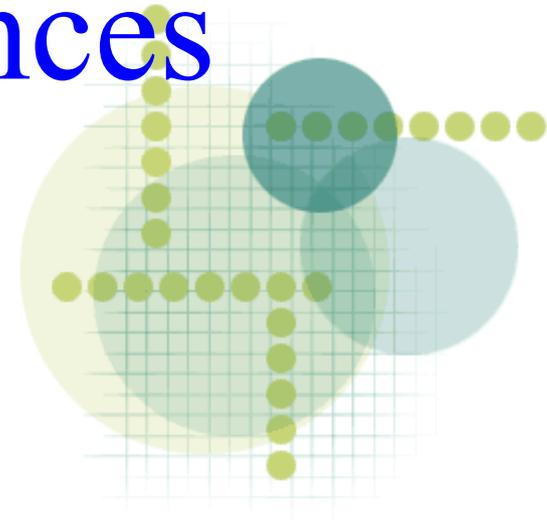
LA MÉDIATION FAMILIALE



POUR QUOI FAIRE ?

* Prévenir la rupture des liens familiaux

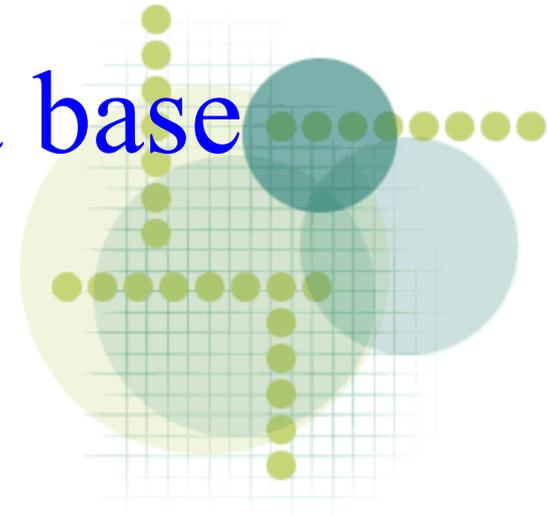
* Valoriser les compétences des parents



OBJECTIFS ?

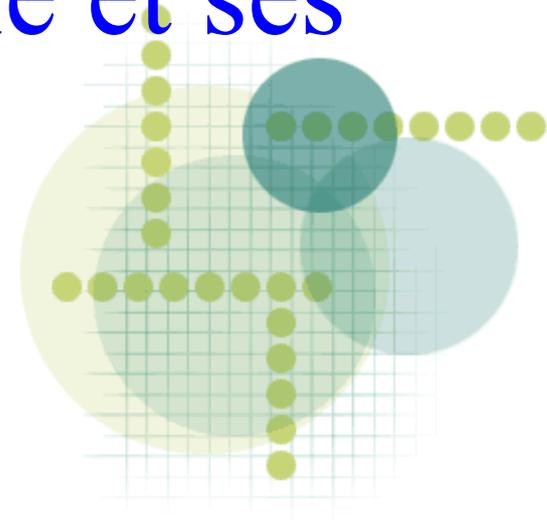
- * Maintenir ou rétablir une communication au sein de la famille

- * Faciliter l'exercice des responsabilités parentales sur la base d'accords élaborés en commun



* Permettre à l'enfant de garder la place qui est la sienne au sein de la famille

* Garantir le lien de l'enfant avec ses deux parents, sa famille élargie et ses grands-parents en particulier.



POUR QUI ?

- * les parents en situation de rupture, séparation, divorce
- * les couples en cas de séparation difficile
- * les familles recomposées



* les grand-parents qui souhaitent garder des liens avec leurs petits-enfants

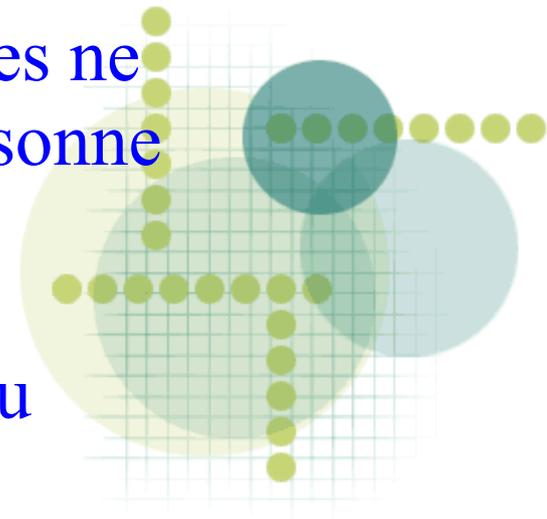
* les personnes confrontées au règlement d'une succession conflictuelle



QUAND ?

► à tout moment d'un conflit entraînant une rupture :

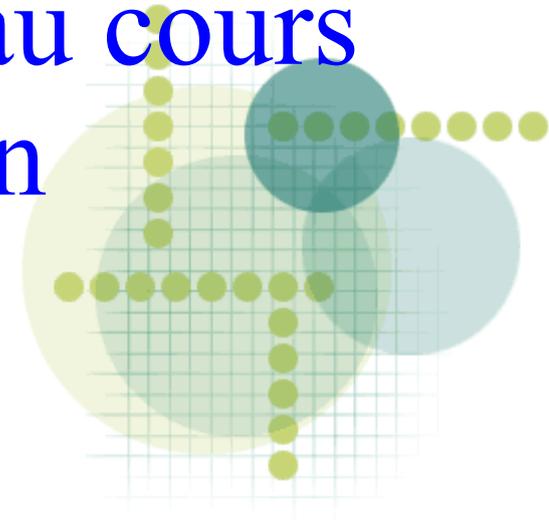
- * Avant ou pendant la séparation : pour faire le point et préparer ses conséquences ;
- * Après la séparation : lorsque les décisions prises ne correspondent plus aux besoins actuels de la personne et de ses enfants.
- * lorsqu'un conflit familial empêche un parent ou un grand-parent de voir l'enfant



QUI PREND L'INITIATIVE ?

* toute personne qui le souhaite en s'adressant directement à un médiateur familial.

* Le Juge, qui peut proposer au cours de la procédure, une médiation familiale.



► Dans tous les cas, la médiation ne peut commencer que si les **deux** personnes concernées sont présentes et ont donné leur accord.



COMMENT ÇA MARCHE ?

3 étapes :

- * L'entretien d'information gratuit et sans engagement.
- * Les entretiens de médiation familiale
- * L'établissement d'un accord éventuel que le juge peut homologuer



COMBIEN ÇA COÛTE ?

L'entretien d'information est **gratuit**.

Une participation est ensuite demandée en **fonction des revenus** .

► Lorsque les services sont conventionnés, son montant est défini sur la base du barème national des participations familiales



QUI EXERCE LA MÉDIATION ?

- *Un professionnel qualifié
- *Titulaire du diplôme d'Etat de médiateur familial



- ▶ Respect des principes déontologiques
- ▶ Garantie d'un cadre sécurisant
- ▶ Observation d'une stricte confidentialité
- ▶ Orientation possible vers d'autres professionnels



DVD La MÉDIATION FAMILIALE, C'EST MIEUX D'EN PARLER



MÉDIATION FAMILIALE

LE CADRE ADMINISTRATIF GÉNÉRAL



Le protocole national de développement de la médiation familiale

- ▶ signé le 30 juin 2006 entre :
 - . le ministère en charge de la Famille
 - . le ministère de la Justice
 - . la CNAF
 - . la CCMSA

- ▶ renouvelé pour une période de 3 ans le 16 novembre 2009.



Le protocole départemental de développement de la médiation familiale

- ▶ signé le 27 octobre 2008 entre :
 - . la CAF
 - . la Caisse Maritime des Allocations Familiales
 - . la MSA
 - . la DDASS (DDCS à compter du 1/1/2010)
 - . la Justice
 - . le Conseil Général

- ▶ adopté pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.



LES ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES dans le Calvados

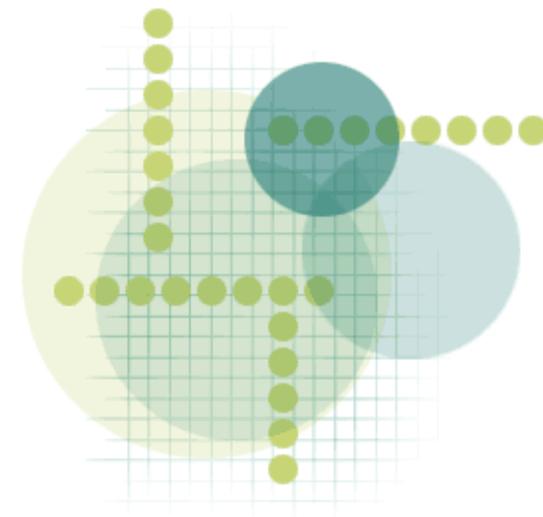
▶ AAJB



▶ ACSEA



▶ EPE



BARÈME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

► applicable à compter du 1^{er} Janvier 2010

Barème national à compter du 1 ^{er} janvier 2010		
<i>Les montants résultant du calcul de la participation familiale sont arrondis à l'euro le plus proche.</i>		
Revenus mensuels (R)	Participation/séance /personne	Plancher et plafond pour chaque tranche de revenus
$R < R_{sa} \text{ de base}^{13}$	2 €	2 €
$R_{sa} \text{ de base} < R < S_{mic}^{14}$	5 €	5 €
$S_{mic} < R < 1200 \text{ €}$	$5 \text{ €} + 0,3 \% R$	de 8 € à 9 €
$1200 < R < 2200 \text{ €}$	$5 \text{ €} + 0,8 \% R$	de 15 € à 23 €
$2200 < R < 3800 \text{ €}$	$5 \text{ €} + 1,2 \% R$	de 32 € à 51 €
$3800 < R < 5300 \text{ €}$	$5 \text{ €} + 1,5 \% R$	de 62 € à 85 €
$R > 5300 \text{ €}$	$5 \text{ €} + 1,8 \% R$	Dans la limite de 131 € par personne

ACTIONS D'INFORMATION

▶ 2 livrets d'information

→ public

→ professionnels



▶ 1 DVD



▶ marque pages



POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Connectez-vous sur le site Internet
dédié à la parentalité du REAAP14

parents-toujours.info



parents-toujours.info

le site internet
qui accompagne les parents du Calvados

